

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-6489						
OBJET	Recommander au conseil de renouveler la nomination d'une membre indépendante du Conseil des Lavalloises							
No dossier(s) interne(s) : SG-3015-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-12-11 Date CM souhaitée : 2025-01-07								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 650 1101 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-01-10</td> <td>CM-20230110-30</td> <td>NOMINATION - CONSEIL DES LAVALLOISES</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer Mme Dieynaba Diagne à titre de membre indépendante au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de maintenir Mmes Jessica Roland et Mélanie Sabourin à la liste de réserve dudit conseil afin de combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 2 prochaines années.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2022-6150)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-01-10	CM-20230110-30	NOMINATION - CONSEIL DES LAVALLOISES
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-01-10	CM-20230110-30	NOMINATION - CONSEIL DES LAVALLOISES						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE le Conseil des Lavalloises (le «Comité») est composé de 13 femmes choisies parmi les résidentes de la Ville de Laval qui ont un intérêt marqué pour les enjeux liés à l'égalité des sexes et à la condition féminine et pour la réalité de la population féminine lavalloise, selon une perspective intersectionnelle ou une expertise ou une expérience dans ce domaine;</p> <p>ATTENDU QUE le terme du mandat de Mme Dieynaba Diagne, membre indépendante nommée par le conseil sur recommandation du Secrétariat de la gouvernance en 2023, viendra à échéance le 10 janvier 2025;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation annuelle de la performance de toutes les membres indépendantes du Comité en 2024, incluant celle de Mme Diagne;</p> <p>ATTENDU QUE Mme Diagne a fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en 2022;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution de Mme Diagne aux réunions du Comité depuis le début de son mandat;</p> <p>ATTENDU QUE Mme Diagne a confirmé auprès du Secrétariat de la gouvernance sa disponibilité et son intérêt à renouveler son mandat à titre de membre indépendante du Comité pour un nouveau terme de 2 ans;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement de la nomination de Mme Dieynaba Diagne à titre de membre indépendante au sein du Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-6489
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renouveler la nomination de Mme Dieynaba Diagne à titre de membre indépendante au sein du Conseil des Lavalloises, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable		